

ΠΑΥΛΟΥ ΤΟΥ
ΑΠΟΣΤΟΛΟΥ Η ΠΡΟΣ
ΓΑΛΑΤΑΣ ΕΠΙΣΤΟΛΗ

EPISTOLA
BEATI PAULI APOSTOLI
AD GALATAS

I. Παῦλος, ἀπόστολος (οὐκ ἀπ' ἀνθρώπων οὐδὲ δι' ἀνθρώπων, ἀλλὰ διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ, καὶ θεοῦ πατρὸς τοῦ ἐξαίματος αὐτὸν ἐκ νεκρῶν) ² καὶ οὐκ ἐμοὶ πάντες ἀδελφοί, ταῖς ἐκκλησίαις τῆς Γαλιτίας.

³ Χάρις ὑμῖν καὶ εὐαγγέλιον ἀπὸ θεοῦ πατρὸς καὶ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, ⁴ τοῦ δόντος ἑαυτὸν ὑπὲρ πάντων ἡμαρτιῶν ἡμῶν, ὅπως ἐξέλθῃται ἡμᾶς ἐκ τοῦ καινοῦ αἰῶνος ποτηροῦ, κατὰ τὸ θέλημα τοῦ θεοῦ καὶ πατρὸς ἡμῶν, ⁵ ᾧ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων, ἀμήν.

⁶ Θαυμάζω, ὅτι οὕτω ταχέως μετατίθεσθε ἀπὸ τοῦ καινοῦ αἰῶνος ὑμῶν εἰς τὸν Χριστὸν εἰς ἕτερον εὐαγγέλιον, ⁷ ὃ οὐκ ἔστιν ἄλλο, εἰ μὴ τινὲς εἰσὶν οἱ ταυρίσσαντες ὑμᾶς καὶ θέλοντες μεταστῆναι τὸ εὐαγγέλιον τοῦ Χριστοῦ.

⁸ Ἐὰν καὶ ἂν ἡμεῖς ἢ ἄγγελος ἐξ οὐρανοῦ εὐαγγελίζηται ὑμῖν παρ' ὃ εὐαγγελισάμεθα ὑμῖν, ἀνάθεμα ἐστω. ⁹ Ὡς προσήκαμεν, καὶ ἄρτι πάλιν λέγω· Ἐἰ τις ὑμᾶς εὐαγγελίζετα παρ' ὃ παρελάβετε, ἀνάθεμα ἐστω. ¹⁰ Ἄρτι γὰρ ἀνθρώπου πεῖθω ἢ τὸν θεόν; ἢ ἐπιπῶ ἀνθρώποις ἀρέσκω; Ἐἰ γὰρ ἐπι ἀνθρώποις ἤρεσκον, Χριστοῦ δοῦλος οὐκ ἂν ἦν.

¹¹ Γνωρίζω δὲ ὑμῖν, ἀδελφοί, τὸ εὐαγγέλιον τὸ εὐαγγελισθῆν ἐπ' ἐμοὶ ὅτι οὐκ ἔστι κατὰ ἀνθρώπου ¹² οὐδὲ γὰρ ἐγὼ παρὰ ἀνθρώπου παρέλαβον αὐτὸ οὔτε διδάχθην, ἀλλὰ δι' ἀποκαλύψεως Ἰησοῦ Χριστοῦ.

1. NABT inscr. παρὸς Γαλιτίας.
2. NA ponit ἡμῶν post πατρός: 4. n (pr. m.) A DEPT: (1. 1. 1. 1.) post. 6s. KS: εὐαγγέλιον. K: ἀλλο: (A: ἄλλο εἰ μὴ τοῦς). Wassenh.: ἄλλο.
8. NABT: εὐαγγελισται. n (pr. m.) FT: εὐαγγ.
10. Mill. al. * ἢ ἔ ἀνθρ. ἢ ἐπιπῶ (all) γρη.
11. n (sc. m.) BD (pr. m.) FGL: γρη (1. 1.).

I. Paulus apóstolus non ab hominibus, neque per hominem, sed per Jesum Christum, et Deum Patrem, qui suscitavit eum a mortuis: ² et qui mecum sunt omnes fratres, ecclesiis Galatía.

³ Grátia vobis et euvángelium a Deo Patre, et Dómino nostro Jesu Christo, ⁴ qui dedit semetipsum pro peccátis nostris, ut eriperet nos de presénti saeculo nequam, secundum voluntátem Dei et Patris nostri, ⁵ cui est glória in saecula saeculorum. Amen.

⁶ Miror quod sic tam cito transferimini, ab eo qui vos vocávit in grátiam Christi, in aliud evángelium: ⁷ quod non est aliud, nisi sunt aliqui qui vos conturbant, et volunt convertere evángelium Christi.

⁸ Sed licet nos, aut ángelus de caelo evangelizet vobis, praterquam quod evangelizavimus vobis, anáthema sit. ⁹ Sicut praediximus, et nunc iterum dico: Si qui vobis evangelizaverit prater id quod accepistis, anáthema sit. ¹⁰ Modo enim hominibus suadeo? an Deo? An queros hominibus placere? an Deo? An hominibus placérem, Christi servus non essem.

¹¹ Notum enim vobis fácio, fratres, evángelium quod evangelizatum est a me, neque enim est secundum hominem: ¹² neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi.

12. NAD (pr. m.) FL: δὲ διδάχθ.
1. 1. La fin du verset figure entre parenthèses dans le grec.
10. Car est-ce des hommes ou de Dieu que je désire maintenant l'approbation? On peut traduire: car maintenant est-ce que j'obéis aux hommes ou à Dieu?

ÉPITRE DE SAINT PAUL
AUX GALATES

I. Paul, apôtre, non par des hommes, ni par un homme, mais par Jésus-Christ et Dieu le Père, qui l'a ressuscité d'entre les morts, ² et tous les frères qui sont avec moi, aux Églises de Galatie.

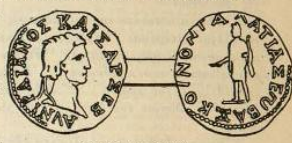
³ Grâce à vous et paix par Dieu notre Père, et par Notre-Seigneur Jésus-Christ, ⁴ qui s'est donné lui-même pour nos péchés, afin de nous arracher à ce siècle mauvais, selon la volonté de notre Dieu et Père, ⁵ à qui est la gloire dans les siècles des siècles. Amen.

⁶ Je m'étonne que vous ayez passé si vite de celui qui vous a appelés à la grâce du Christ, à un autre Évangile; ⁷ quoiqu'il n'y en ait point d'autre; seulement, quelques personnes sèment le trouble parmi vous, et veulent renverser l'Évangile du Christ.

⁸ Mais si nous-mêmes ou un ange du ciel vous évangelisait autrement que nous vous avons évangelisés, qu'il soit anathème. ⁹ Comme nous l'avons déjà dit, ainsi je le répète: ¹⁰ Si quelqu'un vous annonce un autre Évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème. ¹¹ Car est-ce des hommes ou de Dieu que je désire maintenant l'approbation? Cherchais-je à plaire aux hommes? Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais point serviteur du Christ.

¹² Car je vous déclare, mes frères, que l'Évangile que je vous ai prêché n'est point selon l'homme. ¹³ En effet, ce n'est point d'un homme que je l'ai reçu ni appris, mais c'est par la révélation de Jésus-Christ.

PROLOGUE. — I, 1-10.
1. 1. Ni par un homme. Saint Paul commence ainsi à poser les fondements de son apôtologie.



2. Aux Églises. Ces paroles donnent à supposer qu'il y avait plusieurs églises chrétiennes dans la Galatie. — Les Galates. Il pourrait bien ne s'agir que de la partie de la province romaine de Galatie où saint Paul avait fondé des Églises lors de son premier voyage.
3. Grâce... et paix. Voir la note sur I Corinthiens, 1, 3.
4. Ce siècle mauvais, le monde où se produit le mal et qui excite au mal.

6-7. Un autre Évangile. Saint Paul a ici en vue l'Évangile que prêchaient les faux docteurs. C'était un fond celui de Jésus-Christ, auquel ils joignaient la pratique de la loi de Moïse, mais cette addition suffisait, comme le dit l'Apôtre, pour renverser l'Évangile du Christ (Glaire).

9. Comme nous l'avons déjà dit, quand nous sommes venus vous évangeliser.

II^e PARTIE. — Apologie de l'apôtre Paul et de la doctrine de saint Paul, 1, 11-11, 15.

1^o Son apôstatol a Jésus-Christ pour auteur, 1, 11-24.
2^o Sa doctrine est conforme à celle des autres Apôtres, II, 1-15.
3^o Son apôstatol a Jésus-Christ pour auteur, 1, 11-24.
11. Selon Chomane, c'est-à-dire puisé aux sources d'une inspiration purement humaine.

I. Apologia (I, 11-II, 15). — 2. Apostolica ejus doctrina (II, 1-15).

ὡραν εἶδαμεν τῇ ὑποταγῇ, ἵνα ἡ ἀλήθεια τοῦ εὐαγγελίου διαμείνῃ πρὸς ἡμᾶς. Ἐὰν δὲ τῶν δοκούντων εἶναι τι, ὁσαῖοι ποτε ἦσαν, οὐδὲν μοι διαφέρει πρόσωπον Θεοῦ ἀνθρώπων οὐ λαμβάνει ἕνοι γὰρ οἱ δοκούντες οὐδὲν προσανέθεντο.

7 Ἀλλὰ τοῦναντίον, ἰδόντες ὅτι πεπίστευμαι τοῦ εὐαγγελίου τῆς ἀκροθυσίας, καθὼς Πέτρος τῆς περιουσίας (ὁ γὰρ ἐνεργήσας Πέτρον εἰς ἀποστολὴν τῆς περιουσίας, ἐνεργήσας καὶ ἐμοὶ εἰς τὴν ἑθνη), 8 καὶ γνόντες τὴν γὰρ τὴν δωδεκάσι μοι, Ἰακώβου καὶ Κηφᾶ καὶ Ἰωάννη, οἱ δοκούντες στήλαι εἶναι, δεξιῶς ἔθηκαν ἐμοὶ καὶ Βαρνάβη κοινωνίας, ἵνα ἡμεῖς εἰς τὴν ἑθνη, αὐτοὶ δὲ εἰς τὴν περιουσίαν. 9 μόνον τῶν πτωχῶν ἡν μνημονεύομαι, ὃ καὶ ἐπορεύσα αὐτὸ τοῦτο ποιῶμαι.

11 Ὅτε δὲ ἦλθε Πέτρος εἰς Ἀντιόχειαν, κατὰ πρόσωπον αὐτῷ ἀνέστην, ὅτι καταγεγραμμένος ἦν. 12 Πρὸ τοῦ γὰρ εἶδέν τινας ἀπὸ Ἰακώβου μετὰ τῶν ἑθνῶν συνήθησιν ὅτε δὲ ἦλθον, ἐπέστειλε καὶ ἀφώριζεν ἑαυτὸν, φοβούμενος τοὺς ἐκ περιουσίας. 13 Καὶ συνεπεκρίθησαν αὐτῷ καὶ οἱ λοιποὶ Ἰουδαῖοι, ὥστε καὶ Βαρνάβας συνεπέσθη αὐτῶν τῇ ἰσοκρασίᾳ.

11 Ἄλλ' ὅτε εἶδον ὅτι οὐκ ὀρθοποδοῦσι πρὸς τὴν ἀλήθειαν τοῦ εὐαγγελίου, εἶπον τῷ Πέτρῳ ἔμπροσθεν πάντων. Εἰ δὲ Ἰουδαῖοις ὑπάραχον ἐθνικῶς ζῆς καὶ οὐκ Ἰουδαϊκῶς, τί τὴν ἑθνη ἀναγκάζεις Ἰουδαῖζειν; 15 Ἡμεῖς φῖσει Ἰουδαῖοι, καὶ οὐκ ἐξ ἐθνῶν ἀμαρτολόι,

6. Kl.: (ὁποῖοι-λαμβ.). NAT† (α. θεός) δ.
8. NCD (pr. m.) FLT: κατόμοι.
9. K[L]H† (p. ἡμεῖς) πέρ.
10. Wessub. * πτω.
12. NDFL: ἔλθεν.

mus subjectione, ut veritas evangelii permaneat apud vos: 6 ab iis autem qui videbantur esse aliquid (quales aliquando fuerint, nihil mea interest, Deus personam hominis non accipit): mihi enim qui videbantur esse aliquid, nihil contulerant.

7 Sed contra cum vidissent quod creditum est mihi evangelium præputii, sicut et Petro circumcisionis 8 (qui enim operatus est Petro in apostolatam circumcisionis, operatus est et mihi inter gentes): 9 et cum cognovissent gratiam que data est mihi, Jacobus, et Cephas, et Joannes, qui videbantur columna esse, dextram dederunt mihi et Barnabæ societas: ut nos in gentes, ipsi autem in circumcisionem: 10 tantum ut pauperum memoris essimus: quod etiam sollicitus fui hoc ipsum facere.

11 Cum autem venisset Cephas Antiochiam, in faciem ei restiti, quia reprehensibilis erat. 12 Prius enim quam veniret quidam a Jacobo, cum gentibus edebat: cum autem venissent, subtrahēbat et segregabat se, timens eos qui ex circumcisione erant. 13 Et simulatio ejus consenserunt ceteri Judæi, ita ut et Barnabas duceretur ab eis in illam simulatiōnem.

14 Sed cum vidissem quod non recte ambularent ad veritatem evangelii, dixi Cephæ coram omnibus: Si tu, cum Judæus sis, gentiliter vivis, et non judaice: quomodo gentes cogis judaizare? 15 Nos natura Judæi, et non ex gentibus peccatores.

13. Grol.: συνεπεκρίθησαν ... τῇ ἰσοκρασίᾳ.
14. LT: ἔδον. κ. δὲ [L: ἐχ] Ἰδκ. ζῆς. G. roll.: πὼς.

6. Le grec n'a pas de parenthèses.
11. Céphbas. Grec: « Pierre », Item 7, 14.

I. Apologia (I, 11-II, 15). — 2. Il enseigne comme les Apôtres (II, 1-15).

afin que la vérité de l'Évangile demeurent parmi nous. 6 Mais quant à ceux qui paraissaient être quelque chose (quels ils furent autrefois, peu m'importe, Dieu ne fait point acception de la personne de l'homme); ceux, dis-je, qui paraissaient être quelque chose ne me communiquèrent rien.

7 Au contraire, ayant vu que l'Évangile de l'incircision m'avait été confié, comme à Pierre celui de la circonsion, 8 (car celui qui a opéré en Pierre pour l'apostolat de la circonsion, a opéré en moi aussi parmi les gentils); 9 et ayant connu la grâce qui m'a été donnée, Jacques, et Céphas, et Jean, qui paraissaient être les colonnes, nous donnèrent la main, à moi et à Barnabé, en signe de communion; afin que nous prêchassions, nous aux gentils, et eux aux circoncis. 10 Seulement, nous devions nous ressouvenir des pauvres: ce que j'ai eu aussi grand soin de faire.

11 Or Céphas étant venu à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il était répréhensible. 12 Car avant que quelques-uns, envoyés par Jacques, fussent arrivés, il mangeait avec les gentils; mais quand ils furent venus, il se retrahit et se sépara, craignant ceux qui étaient circoncis. 13 Et, à sa dissimulation, acquiescèrent les autres Juifs; de sorte que Barnabé lui-même fut entraîné dans cette dissimulation.

14 Mais quand je vis qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'Évangile, je dis à Céphas devant tous: « Si toi, étant Juif, tu vis à la manière des gentils et non en Juif, comment forces-tu les gentils à judaïser? 15 Nous, de naissance nous sommes Juifs, et non pécheurs d'entre les gentils ».

6. Rien de nouveau, rien qui fit en opposition avec ce que je leur avais exposé.
7. Comme à la naissance de l'Église chrétienne les Juifs conservaient encore une sorte d'honneur pour les Gentils, saint Pierre et saint Paul se partageant le ministère évangélique, de manière que le premier fut chargé de prêcher les Juifs, et le second les Gentils; mais cela n'empêchait pas chacun d'eux d'annoncer indistinctement l'Évangile aux Juifs et aux Gentils, toutes les fois que l'occasion s'en présentait (olaire).

8. Qui a opéré: c'est-à-dire qui a fait paraître sa puissance. — L'apostolat de la circonsion, c'est-à-dire parmi les Juifs.

9. Céphas est le même que saint Pierre. Voir Jean, I, 42. — Quelques auteurs ont prétendu que Céphas, avec lequel saint Paul eut un différend à Antioche, n'était pas saint Pierre; d'autres, que ce dissentiment était purement fictif; mais ces sentiments sont inadmissibles. Le premier d'abord. — 1° Il a la tradition contre lui. À la vérité, quelques docteurs ont émis un doute sur l'identité de saint Pierre et de Céphas; mais, comme le remarque saint Jérôme, ce n'était dû leur part qu'une conjecture et ils ne la faisaient que pour montrer la faiblesse des objections qu'on prétendait tirer au conflit d'Antioche. 2° Céphas est bien le même nom que Pierre: il a en syriaque la même signification que Petros en grec. Saint Pierre le portait en Judée, et c'est le premier que le Sauveur lui ait donné. Saint Paul le lui donne indubitablement ailleurs. — 3° Il est évident que le personnage dont il s'agit est saint Paul, par conséquent apôtre comme lui. Son exemple fait fléchir Barnabé et menace d'en traîner toute l'Église d'Antioche. Saint Paul fait un acte de courage en lui adressant une représentation. D'ailleurs, quel moyen de le distinguer du Céphas nommé plus haut, entre saint Jacques et saint Jean, comme étant, aussi bien qu'eux, une colonne de l'Église? Le second sentiment n'est ni plus suivi ni plus solide, saint Jérôme, qui l'avait d'abord proposé, d'après Origène et saint Chrysostôme, lui oblige d'y renoncer. Il est bien vrai que les mots grecs, rendus dans la Vulgate par in facie, pris isolément, pourraient se traduire: en apparence; il est vrai aussi qu'il est parlé de dissimulation ou de défaut de franchise. Cela ne suffit pas néanmoins pour justifier l'hypothèse d'une scène concertée entre les deux Apôtres, ou d'une discussion feinte pour l'instruction de leurs disciples. Ni cette interprétation ni cette hypothèse ne sont naturelles. On n'y a recours que dans une intention apologetique, afin de couper court aux objections et de mettre en même temps à couvert la conduite de saint Pierre et de saint Paul. Mais on a pris le change, et on a substitué un tort véritable, un défaut de droiture dans l'un et l'autre Apôtre, à une pure inadvertance ou à une erreur de procédé de la part de saint Pierre; car le mot de saint Paul, que Pierre était répréhensible, n'entraîne pas d'autre conséquence et n'a pas plus de portée. Il signifie seulement que la conduite suivie par saint Pierre donnait lieu à des interprétations fautivees, que ses égards pour les préjuges de ses compatriotes étaient, contre son gré, de nature à conduire les Juifs dans leurs prétentions, ainsi qu'à inquiéter et rebouter les Gentils. Rien n'indique qu'il en soit en cela blessé sa conscience le moins du monde. Il bien voulu qu'en cette occasion il fut averti de ce qu'il avait à faire, non par une vision comme à Joppé, mais par un collègue et un subordonné

Petroum Judæizantem
Exalt. 4, 27.
Lc. 19, 17.
Act. 15, 23-26.
Act. 16, 15.
11, 3, 8.

Exalt. 10, 2.

auditoris reprobratio.

Mat. 18, 27.
Lc. 26, 7.
1 Tim. 5, 20.
Act. 15, 23-26.
11, 25; 16, 3; 19, 27.

Ex. 11, 29.
Job. 4, 25.
Eph. 4, 14.

sûn que son humilité pût servir à l'éducation de tous. — L. Sacrez.
11. Saint Paul avait reproché à saint Pierre de s'être retiré de la table des gentils, dans la crainte de scandaliser les Juifs convertis; ce qui pouvait faire croire aux gentils qu'ils étaient obligés de se conformer à la manière de vivre des Juifs, et par là même gêner la liberté chrétienne. Mais ce reproche n'avait nullement la suprématie du prince des Apôtres; car, dans de pareils cas, un inférieur peut et quel qu'on doive avoir avec respect son supérieur; et, comme le remarque saint Augustin, saint Pierre le souffrit sur lui je bâillai mon âme (olaire).
14. Qu'ils ne marchaient pas droit, c'est-à-dire, l'Esprit-saint en assurant aux Apôtres l'infaillibilité dans la doctrine, n'est pas supprimé leur personnalité, et ne les metait pas à l'abri de toute surprise. — Si tu vis à la manière des Gentils, saint Paul cite ce fait plutôt que les decretis du concile de Jerusalem, parce qu'il ne se souvenait pas sans doute de dernier assez explicitement, et il pensait qu'il valait mieux insister auprès des Galates sur l'authenticité des tentatives des judaïsants à l'égard de Tit.

II. Pars dogmatica (II, 16-V, 12). — I Justitia ex fide Christi (II, 16-III, 18).

16 εἰδότες ὅτι οὐ δικαιοσύνη ἐν ἄνθρωπος ἐξ ἔργων νόμου ἂν μὴ διὰ πίστεως Ἰησοῦ Χριστοῦ καὶ ἡμεῖς εἰς Χριστὸν Ἰησοῦν ἐπιστενωσάμεν, ἵνα δικαιωθῶμεν ἐκ πίστεως Χριστοῦ καὶ οὐκ ἐξ ἔργων νόμου, διότι οὐ δικαιωθήσονται ἐξ ἔργων νόμου πᾶσι ἀσέβ.

17 Εἰ δὲ ζητούντες δικαιωθῆναι ἐν Χριστῷ ἐβρόδην καὶ αὐτοὶ ἀμαρτωλοὶ, ἅρα Χριστὸς ἡμῶν ἁμαρτίας διάκονος; Μὴ γένοιτο. 18 Εἰ γὰρ ἂ κατέλιπα, ταῦτα πάλιν οἰκοδομῶ, παραβάτην ἐμῶν ὀνειδίτημι.

19 Ἐγὼ γὰρ διὰ νόμον νόμῳ ἀπέθανον, ἵνα θεῷ ζῆσω. Χριστῷ σκηνωσάμενος. 20 Ζῶ δὲ οὐκ ἐν ἐγῶ, εἰ δὲ ἐν ἐμοὶ Χριστός, ὃ δὲ νῦν ζῶ ἐν σαρκί, ἐν πίστει ζωῆ τῆ τοῦ τοῦ θεοῦ, τοῖ ἀγαπήσαντές με καὶ παραδότους ἐαυτῶν ἐπέβησαν. 21 Οὐκ ἀδελφὸν τῆν χάριν τοῦ θεοῦ· εἰ γὰρ διὰ νόμον δικαιοσύνη, ἅρα Χριστὸς θύραρον ἀπέθανεν.

III. Ὁ ἀνόητος Γαλιλαίτη, τίς ἡμᾶς ἐβρόδων τῇ ἀληθείᾳ μὴ παιδεύσει, ὅς κατ' ὄφθαλμοῦς Ἰησοῦς Χριστὸς προσεγγίρη ἐν ἡμῖν ἐστανθόμενος; 2 Τοῦτο μόνον φέλωμα δὲν ἐμῶν ἐξ ἔργων νόμου τοῦ πνεύματος ἐλάβετε, ἧ ἐξ ἀσέβει πίστεως; 3 Ὁπίστρος ἀνόητοι ἴατε; ἐναθάμενοι πνεύματι, νῦν σαρκὶ ἐπιτελέσατε; 4 Τοῦσαῦτα ἐλάβετε ἐκῆ; ἔργε καὶ ἐκῆ.

5 Ὁ ὄν ἐπιπροσηγῶν ἡμῖν τοῦ πνεύματος καὶ ἐνεργῶν δυνάμεις ἐν ἡμῖν, ἐξ ἔργων νόμου ἧ ἐξ ἀσέβει πίστεως; 6 Κἀνοῦς Ἀβραάμ ἐπίστευσε τῷ θεῷ καὶ ἐλογισθῆ ἄριστος εἰς δικαιοσύνην. 7 Γινώσκοντες ἅρα, ὅτι οἱ ἐκ πίστεως, οὗτοι εἰσιν υἱοὶ Ἀβραάμ. 8 Προδοῖσα δὲ ἡ γυνὴ ὅτι ἐκ πίστεως δικαιοὶ τὰ ἔθνη ὁ θεός, προσεγγελάσκα τῷ Ἀβραάμ ὅτι εὐλογηθήσονται ἐν σοὶ πάντα τὰ ἔθνη.

16. G. rell. † (p. εἰδότες) δε. LT (pro δότος) : δε. (G. rell. : ἐξ ἔργων νόμου ἧ δικ.).
17. Reil. : ἀμαρτωλοὶ;
18. G. SLTH9. σκηνωσάμεν.
20. BD (pr. m.). M.: τῆ τῆ φ. κ. Xp. τῶ ἀγαπ.
1. G. rell. [KH9] * τῆ-παιδεύσει. LT* ἐν ἡμ.
2. F (pr. m.) * τῶ.

16 Sciēntes autem quod non justificātur homo ex operibus legis, nisi per fidem Jesu Christi : et nos in Christo Jesu credimus, ut justificemur ex fide Christi, et non ex operibus legis : propter quod ex operibus legis non justificabitur omnis caro. 17 Quod si quaerentes justificari in Christo, inventi sumus et ipsi peccatores, numquid Christus peccati minister est? Absit. 18 Si enim que destruxi, iterum hæc ædifico : pravaricatorum me constituo.

19 Ego enim per legem, legi mortuus sum, ut Deo vivam : Christo confixus sum cruci. 20 Vivo autem, jam non ego : vivit vero in me Christus. Quod autem nunc vivo in carne : in fide vivo Filii Dei, qui dilexit me : et tradidit semetipsum pro me. 21 Non abjicio gratiam Dei. Si enim per legem justitia, ergo gratia Christus mortuus est.

III. 1 O insensati Galatæ, quis vos fascinavit non obedire veritati, ante quorum oculos Jesus Christus præscriptus est, in vobis crucifixus? 2 Hoc solum a vobis volo discere : Ex operibus legis Spiritum accepistis, an ex auditu fidei? 3 Sic stulti estis, ut cum spiritu cooperitis, nunc carne consummemini? 4 Tanta passi estis sine causa? si tamen sine causa.

5 Qui ergo tribuit vobis Spiritum, et operatur virtutes in vobis : ex operibus legis, an ex auditu fidei? 6 Sicut scriptum est : Abraham credidit Deo, et reputatum est illi ad justitiam. 7 Cognoscite ergo, quia qui ex fide sunt, ii sunt filii Abraham. 8 Providens autem scriptura, quia ex fide justificat gentes Deus, pronuntiavit Abraham : Quia benedicentur

5. A† (p. νόμου) τὸ πνεῦμα ἐλάβετε (σ ὃ 2).
6. F† (p. πνεῦμα) γίνεσθε.
7. N (pr. m.) BT: υἱοὶ εἰσιν.
8. XABCIET: ἐνελογηθῶν.
19. La fin du verset figure au verset suivant dans le grec.
III. 6. Il est écrit n'est pas dans le grec.

II. Dogme (II, 16-V, 12). — I La justification s'opère par la foi (II, 16-III, 18).

16 Sachant que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ, nous croyons nous-mêmes au Christ Jésus pour être justifiés par la foi du Christ, et non par les œuvres de la loi, attendu que par les œuvres de la loi ne sera justifiée nulle chair. 17 Que si, cherchant à être justifiés dans le Christ, nous sommes nous-mêmes trouvés pécheurs, le Christ n'est-il pas ministre du péché? Nullement. 18 Car si ce que j'ai détruit je le rétablis, je me constitue moi-même pravaricateur.

19 En effet, moi-même par la loi je suis mort à la loi, afin de vivre pour Dieu : avec le Christ j'ai été cloué à la croix. 20 Mais je vis, non plus moi, mais le Christ vit en moi. Car si je vis maintenant dans la chair, j'y vis en la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé, et s'est lui-même livré pour moi. 21 Je ne regrette point la grâce de Dieu; car si c'est par la loi qu'est la justice, c'est donc en vain que le Christ est mort.

III. 1 O Galates insensés, qui vous a fascinés, pour ne pas obéir à la vérité, vous aux yeux de qui a été dépeint Jésus-Christ crucifié au milieu de vous? 2 Je veux seulement savoir de vous ceci : Est-ce par les œuvres de la loi que vous avez reçu l'Esprit, ou par l'audition de la foi? 3 Êtes-vous si insensés, qu'ayant commencé par l'Esprit, vous finissez maintenant par la chair? 4 Est-ce en vain que vous avez tant souffert? Si cependant c'est en vain.

5 Celui donc qui vous communique l'Esprit et qui opère parmi vous des miracles, le fait-il par les œuvres de la loi ou par l'audition de la foi? 6 Ainsi qu'il est écrit : « Abraham crut à Dieu, et ce lui fut imputé à justice ». 7 Reconnaissez donc que ceux qui s'appuient sur la foi, eux-là sont les enfants d'Abraham. 8 L'Écriture prévoyant que c'est par la foi que Dieu justifierait les nations, l'annonce d'avance à Abraham : « Toutes les nations seront bénies en toi ».

16 PARTIE. — Partie dogmatique, II, 16-V, 12.
17 La justification s'opère par la foi, III, 16-18.
18 Nature et destination de la loi, III, 19-V, 12.
19 La justification s'opère par la foi, II, 16-III, 18.
20 Foi du Christ... œuvres de la loi. Voir les notes sur Romains, III, 20, 28. — Nulle chair, aucun homme.
21 Je vis, non plus moi, mais le Christ vit en moi. De même que nous sommes morts au péché en Jésus-Christ, nous sommes ressuscités en lui, et nous participons par l'Esprit-Saint à sa vie. — Id est, non vivit ille qui quondam vivebat in lege, quoniam persecubatur Ecclesiam, vivit autem in eo Christus, id est sapientia, fortitudo, sermo, pax, gaudium, ceteroque virtutes. — Saint Jérôme, in hunc loc.

Vita in Christo.
Rom. 3, 28.
Act. 4, 12.
Rom. 1, 17.
Rom. 1, 27.
Rom. 1, 27.
Rom. 7, 8.
Rom. 1, 17.
Rom. 1, 17.
Vita in Christo.
Rom. 3, 28.
Act. 4, 12.
Rom. 1, 17.
Rom. 1, 27.
Rom. 1, 27.
Rom. 7, 8.
Rom. 1, 17.
Rom. 1, 17.

III. 1. Crucifié au milieu de vous. Saint Paul leur avait tracé un tableau vivant de la passion de Notre-Seigneur de sorte qu'il avait été en quelque sorte crucifié au milieu d'eux.

2. L'audition de la foi. Voir la note sur Romains, X, 14.

4. Si cependant... c'est-à-dire je veux espérer que ce ne sera pas en vain [glorie].

6. Abraham crut à Dieu. Voir la note sur Romains, V, 3. — Ce lui fut imputé à justice. Voir la note ibid., Y, 9.
7. Ceux qui s'appuient sur la foi; littéralement qui sont de la foi ou par la foi, en vertu de la foi. L'Apôtre veut dire que c'est la foi qui fait les véritables enfants d'Abraham [glorie].
8. Toutes les nations... Voir la note sur Romains, V, 11.

19. G. rell. 3.
Rom. 1, 27.
Act. 4, 12.
Rom. 1, 17.
Rom. 1, 27.
Rom. 1, 27.
Rom. 7, 8.
Rom. 1, 17.
Rom. 1, 17.

II. Pars dogmatica (II, 16-V, 12). — 2. Natura et scopus legis (III, 19-V, 12).

9. Ὅτι οἱ ἐκ πίστεως υἱολογοῦνται σὺν τῷ πατρὶ Ἀβραάμ.

10. Ὅσοι γὰρ ἐξ ἔργων νόμου εἰσιν, ἐπὶ κατάραν εἰσὶ γέγονται γὰρ Ἐπικατάρατος πᾶς ὃς οὐκ ἐμμένει ἐν πάσι τοῖς γεγραμμένοις ἐν τῷ βιβλίῳ τοῦ νόμου, τοῦ ποιήσαι αὐτά. 11. Ὅτι δὲ ἐν νόμῳ οὐδεὶς δικαιοῦται παρὰ τοῦ Θεοῦ, ὅλον ὅτι ὁ δίκαιος ἐκ πίστεως ζήσεται, 12. ὁ δὲ νόμος οὐκ ἔστιν ἐκ πίστεως, ἀλλ' ὁ ποιήσας αὐτὰ ἀνόμοτος ζήσεται ἐν αὐτοῖς.

13. Χριστὸς ἡμᾶς ἐξηγόρασεν ἐκ τῆς κατάρας τοῦ νόμου, γενόμενος ἀπὸ ἡμῶν κατὰ τὰς γέγραπται γὰρ Ἐπικατάρατος πᾶς ὁ κρεμιόμενος ἐπὶ ξύλου, 14. ἵνα εἰς τὰ ἔθνη ἡ εὐλογία τοῦ Ἀβραάμ γένηται ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ, ἵνα τὴν ἐπαγγελίαν τοῦ πνεύματος λάβωμεν διὰ τῆς πίστεως.

15. Ἀδελφοί, κατὰ ἀνθρώπον λέγω ἡμῶς ἀνθρώπου κεκαρμένην διαθήκην οὐδεὶς ἀθετεῖ ἢ επιδικαιοῦσεται. 16. Τῷ δὲ Ἀβραάμ ἐδόθησαν αἱ ἐπαγγελίαι καὶ τῷ σπέρματι αὐτοῦ. Οὐ λέγει· Καὶ τοῖς σπέρμασιν, ὡς ἐπὶ πολλῶν, ἀλλ' ὡς ἐφ' ἑνός· Καὶ τῷ σπέρματι σου, ὅς ἐστι Χριστὸς. 17. Τοῦτο δὲ λέγω διαθήκην προκεκαρμένην ἐπὶ τοῦ Θεοῦ εἰς Χριστὸν ὁ μετὰ ἑπτὰ τετρακόσιω καὶ τριάντα γεγονώς νόμος οὐκ ἀκυροῖ, εἰς τὸ καταργῆσαι τὴν ἐπαγγελίαν. 18. Εἰ γὰρ ἐκ νόμου ἡ κληρονομία, οὐδέτις ἐξ ἐπαγγελίας· τῷ δὲ Ἀβραάμ δι' ἐπαγγελίας κληρονομήσας ὁ Θεός.

19. Τι οὖν ὁ νόμος; Τῶν παραβάσεων χάριν προσετίθη, ἄχρις οὗ ἐλθῇ τὸ σπέρμα ἐπιγγελίας, διατυγχεῖς δὲ ἀγγέλου, ἐν χειρὶ μεσίου. 20. Ὁ δὲ μεσίτης ἐνός οὐκ ἔστιν, ὁ δὲ Θεὸς εἰς ἑστί. 21. Ὁ οὖν νόμος κατὰ τῶν ἐπαγγελίων τοῦ Θεοῦ; Μὴ γένοιτο. Εἰ γὰρ ἐδόθη νόμος ὁ δυνάμενος ζωοποιῆσαι, ὄντως ἂν ἐκ νόμου ἦν ἡ δικαιοσύνη.

10. NABCDEFGST† (α. επικ.) ὅτι. N (pr. m). BT* (pr.) ἐπ.
12. G coll. [K] ὁ θεός.
13. LTΘ: ὅτι γέγραπται.
14. NB: ἐν Ἰησοῦ Χρ. D (pr. m). F: (I. Ἰσραὴ) ἐλογίαν.
16. LT: ἐδόθησαν.

in te omnes gentes. 9 Igitur qui ex fide sunt, benedicentur cum fidele Abraham.

10 Quicumque enim ex operibus legis sunt, sub maledicto sunt. Scriptum est enim: Maledictus omnis qui non permanserit in omnibus quae scripta sunt in libro legis, ut faciat ea. 11 Quoniam autem in lege nemo justificatur apud Deum, manifestum est: quia justus ex fide vivit. 12 Lex autem non est ex fide, sed, Qui fecerit ea, vivet in illis.

13 Christus nos redemit de maledicto legis, factus pro nobis maledictus: quia scriptum est: Maledictus omnis qui pendet in ligno: 14 ut in gentibus benedictio Abraham fieret in Christo Jesu, ut pollicitationem Spiritus acciperimus pro fide.

15 Fratres (secundum hominem dico) tamen hominis confirmatum testamentum nemo spernit, aut superordinat. 16 Abraham dictus sunt promissiones, et semini ejus. Non dicit: Et seminibus, quasi in multis: sed quasi in uno: Et semini tuo, qui est Christus. 17 Hoc autem dico, testamentum confirmatum a Deo: quae post quadringentos et triginta annos facta est lex, non irritum facit ad evacuandum promissionem. 18 Nam si ex lege hereditas, jam non expressione. Abraham autem per repositionem donavit Deus.

19 Quid igitur lex? Propter transgressionem posita est donec veniret semen, cui promiserat, ordinata per angelos in manu mediatoris. 20 Mediator autem unus non est: Deus autem unus est. 21 Lex ergo adversus promissa Dei? Absit. Si enim data esset lex qua posset vivificare, vere ex lege esset justitia.

17. LT* εἰς Χρ. GSLTHΘ: περ. κ. τρ. ἐπ.
19. D (pr. m). FGRST: ἐπέθη.
21. [L]* τ. θεῷ. LT: ἐκ νόμου ἂν ἦν.
19. Celui qui, Grec: « l'homme qui ».
20. Il n'y a pas de parenthèses dans le grec.
21. Une alliance, Grec: « une alliance envers le Christ ».

II. Dogma (II, 16-V, 12). — 2. Nature et destination de la loi (III, 19-V, 12).

9. Ceux donc qui s'appuient sur la foi seront bénis avec le fidèle Abraham.

10. Et tous ceux qui s'appuient sur les œuvres de la loi sont sous la malediction. Car il est écrit: « Maudit quiconque ne persévérera point dans tout ce qui est écrit dans le livre de la loi pour l'accomplir! » 11. Cependant, que nul n'est justifié devant Dieu par la loi, cela est manifeste, puisque le juste vit de la foi. 12. Or la loi ne s'appuie pas sur la foi, puisque au contraire: « Celui qui observe ces préceptes, vivra par eux ».

13. Le Christ nous a rachetés de la malediction de la loi, devenu malediction pour nous, selon qu'il est écrit: « Maudit quiconque est pendu au bois! » 14. Afin que la benédiction donnée à Abraham fût communiquée aux gentils par le Christ Jésus, pour que nous recussions par la foi la promesse de l'Esprit.

15. Mes frères (je parle à la manière des hommes), quand le testament d'un homme est ratifié, personne ne le rejette, ou n'y ajoute. 16. Or les promesses ont été faites à Abraham et à celui qui naîtrait de lui. Il ne dit pas: « A ceux qui naîtront », comme parlant de plusieurs, mais comme d'un seul: « Et à celui qui naîtra de toi », c'est-à-dire au Christ. 17. Voici donc ce que je dis: Dieu ayant ratifié une alliance, la loi qui a été faite quatre cent trente ans après, ne la rend pas nulle au point de détruire la promesse. 18. Car si c'est par la loi qu'il y a héritage, dès lors ce n'est pas en vertu de la promesse. Cependant c'est par la promesse que Dieu l'a donnée à Abraham.

19. Pourquoi donc la loi? Elle a été établie à cause des transgressions, jusqu'à ce que vint le rejeton pour lequel Dieu avait fait la promesse; et remise par des anges dans la main d'un médiateur. 20. Or le médiateur n'est pas pour un seul, et Dieu est un seul. 21. La loi est donc contraire aux promesses de Dieu? Nullement. Car si une loi eût été donnée qui pût vivifier, la justice viendrait vraiment de la loi.

9. La foi, vivifiée par la charité, jointe aux bonnes œuvres et à la pratique des vertus.

10. Les œuvres de la loi, les prescriptions mosaïques.

11. Le juste vit de la foi. Voir la note sur Romains, I, 17.

12. Avant les paroles celui qui observera... Il faut restituer l'ellipse de la formule l'Écriture dit qui est évidemment sous-entendue (clair).

13. La malediction de la loi. Voir les notes sur Romains, II, 13; v. 5.

14. La promesse de l'Esprit: c'est-à-dire l'Esprit qui avait été promis implicitement, Genèse, xxii, 17; 18; mais explicitement, Isaié, xliii, 3; Eséchiel, xxxiii, 29; Josué, ii, 28 (clair).

15. Les promesses de Genèse, xii, 3; xxii, 18; Nombres, xxxi, 12. — Il ne dit pas, c'est-à-dire Dieu. — A ceux... à celui. La posterité charnelle d'Abraham a été fractionnée en plusieurs races, nations et familles: sa posterité spirituelle, la race des croyants, est une, formant en Jésus-Christ qui est le chef un seul corps. « Si unum seminem, unus Jacob, unus Israel, et omnes gentes unius in Christo ». Saint Augustin, In Psalmi, cxlvii, 28.

17. Quatre cent trente ans après. La loi vint si tard après la promesse n'a pu l'indrer ni la modifier; la nature, les conditions, les effets de la promesse restent les mêmes; le salut reste donc, en depth de la loi, uniquement attaché à la foi.

19. Cui lex contraria. 1 Tim. I, 4. Rom. 2, 14. Rom. 7, 12. 1 Cor. 9, 8. 2 Cor. 3, 14. 1 Pet. 2, 9.

19. A cause des transgressions. La loi n'a pas eu pour but direct la sanctification des âmes, mais la répression du péché; et l'asservissement par la crainte des mauvais instincts de l'humanité. C'était un moyen, non une fin. 19-20. Dans la main d'un médiateur. Or le médiateur... Ce passage, assez obscur, semble vouloir dire que la loi dépendait des deux volontés de Dieu et de l'homme, s'engageant par un contrat bilatéral, par le ministère de Moïse; la promesse ou la loi nouvelle nous unit à Dieu et nous donne même volonté, et pour ainsi dire même être avec lui.

19. Cui lex contraria. 1 Tim. I, 4. Rom. 2, 14. Rom. 7, 12. 1 Cor. 9, 8. 2 Cor. 3, 14. 1 Pet. 2, 9.

II. Pars dogmatica (II, 16-V, 12). — 2^o Natura et scopus legis (III, 10-V, 12).

22 Ἡ ἀλλ' ἀνελάσεν ἢ γοασὴ τὰ πάντα ὑπὸ ἀμαρτίαν, ἵνα ἢ ἐπαγγελία ἐπίστεως Ἰησοῦ Χριστοῦ δοθῆ τῷ πιστεύοντι. 23 Πρὸ τοῦ δὲ ἔλθεῖν τὴν πίστιν, ὑπὸ νόμον ἐργονομησά ἀνεγκλισημένοι εἰς τὴν μὴ-λόγων πίστιν ἀποκαλυφθέντα. 24 Ὡστε ὁ νόμος παιδαγωγὸς ἡμῶν ᾗσεν ἐς Χριστόν, ἵνα ἐκ πίστεως δικαιωθῶμεν.

25 Ἐλθούσης δὲ τῆς πίστεως οὐκ εἶ ἐπὶ παιδαγωγὸν ἵσμεν. 26 Πάντες γὰρ υἱοὶ θεοῦ ἐστέ διὰ τῆς πίστεως ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ. 27 Ὅσοι γὰρ ἐς Χριστόν ἐβαπτίσθητε, Χριστὸν ἐνεδώσαθε. 28 Οὐκ ἐν Ἰουδαίῳ οὐδὲ Ἑλλήν, οὐκ ἐν δοῦλος οὐδὲ ἐλεύθερος, οὐκ ἐν ἄσπον καὶ ἔθνη πάντες γὰρ ἡμῖς εἰς ἐστὶ ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ. 29 Ἐὶ δὲ ἐπίστευσατε, ἅρα τοῦ Ἀβραάμ σπέρμα ἐστέ καὶ κατ' ἐπαγγελίαν κληρονόμοι.

IV. Λόγῳ δὲ, ἐφ' ὅσον χρόνον ὁ κληρονόμος νηπίος ἐστιν, οὐδὲν διαφέρει δοῦλος, κύριος πάντων ὢν, ἀλλὰ ὑπὸ ἐπιτρόπου ἐστὶ καὶ οἰκονόμος ἅρα τῆς προνοίας τοῦ πατρὸς. 3 Οὐτὼ καὶ ἡμεῖς, ὅτε ἤμεν ἡμῶν, ὑπὸ τὰ στοιχία τοῦ κόσμου ἤμεν ἐραμυλωμένοι.

4 Ὅτε δὲ ἦλθε τὸ πλήρωμα τοῦ χρόνου, ἐξαπέστειλεν ὁ θεὸς τὸν υἱὸν αὐτοῦ, γενόμενον ἐκ γυναικὸς, γενόμενον ὑπὸ νόμον, ἵνα τοὺς ὑπὸ νόμον ἐξαγοράσῃ, ἵνα τὴν υἰοθεσίαν ἀπολάβοιεν. 6 Ὅτι δὲ ἐστε υἱοὶ, ἐξαπέστειλεν ὁ θεὸς τὸ πνεῦμα τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ εἰς τὰς καρδίας ἡμῶν, καθ' ὅσον Ἀββὰ, ὁ πατήρ. 7 Ὡστε οὐκ εἶ δοῦλος, ἀλλ' υἱὸς ἢ δὲ υἱός, καὶ κληρονόμος θεοῦ διὰ Χριστοῦ.

8 Ἀλλὰ τότε μὲν οὐκ εἰδότες θεὸν ἐδουλεύσατε τοῖς μη φέροι οἱ θεοῖ· 9 νῦν δὲ γινώσκετε θεόν, μάλλον δὲ γνωσθέντες ἐπὶ θεοῦ, πῶς ἐπιστρέφετε πάλιν ἐπὶ τὸ ἀσθενῆ καὶ πτωρὸ στοιχία, οἷς πάλιν ἄνωθεν δουλεύειν θέλετε; 10 Ἡμεῖς παρατηροῦμε

22. AD (pr. m.) FL: ὅπ' ἀμαρτίαν.
23. SLT: ἀνεκλήσθη.
24. D (pr. m.) E (pr. m.) F† (p. Xp.) Ἰησοῦ.
28. RALF: ἑπαγγελίας.
29. LT* καί.
3. B add. (p. καθ.) τῆς.
3. BD (pr. m.) FT: ἡμεῖς.
6. DEF† (p. υἱοῦ) τοῦ θεοῦ. GSLTθ: καὶ διὰ θεοῦ.
7. [Θ] δὲ δὴ Xp. LT (ABC): καὶ διὰ θεοῦ (C habet subscript. in fine pag.; C² δ. δ. Xp. FG: καὶ διὰ θεοῦ).

22 Sed conclusit scriptura omnia sub peccato, ut promissio ex fide Jesu Christi daretur credentibus. 23 Prius autem quam veniret fides, sub lege custodiabatur conclusi, in eam fidem qua revelandum erat. 24 Itaque lex paedagogus nos teruit in Christo, ut ex fide justificemur.

25 At ubi venit fides, jam non sumus sub paedagogo. 26 Omnes enim filii Dei estis per fidem, quae est in Christo Jesu. 27 Quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis. 28 Non est Judaeus, neque Graecus in se non servus, neque liber: non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu. 29 Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

IV. 4 Deum autem: Quanto tempore heres parvulus est, nihil differt a servo, cum sit dominus omnium: 2 sed sub tutoribus, et actoribus est, usque ad praefinitum tempus a patre: 3 ita et nos cum essemus parvuli, sub elementis mundi eramulwamini.

4 At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum, factum ex muliere, factum sub lege, 5 ut eos qui sub lege erant redimeret, ut adoptionem filiorum reciperemus. 6 Quoniam autem estis filii, misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra, clamantem: Abba, Pater. 7 Itaque jam non est servus, sed filius. Quod si filius, et heres per Deum.

8 Sed tunc quidem ignorantes Deum, iis qui natura non sunt dii, serviebatis. 9 Nunc autem cum cognoveritis Deum, immo cogniti sitis a Deo: quomodo convertimini iterum ad infirma et egenaelementa, quibus denuo servire vultis? 10 Dies observatis, et menses, et tempora,

8. Bez.: ποτὲ ἘΛΤΗΘ: φέροι μὴ (Scml.* φέροι).
9. F† (ἀ. θεοῦ) τὸν. NBT: δουλεύουσι.
10. DEF: καὶ ἐν. καὶ καιρῶν.
29. Héritiers. Grec: et héritiers.
IV. 6. Père. Grec: le père.
7. Héritier par Dieu. Grec: héritier de Dieu par le Christ.

II. Dogma (II, 16-V, 12). — 2^o Nature et destination de la loi (III, 10-V, 12).

22 Mais l'Écriture a tout renfermé sous le péché, afin que la promesse fût accomplie par la foi en Jésus-Christ, en faveur des croyants; 23 et avant que la foi vint, nous étions sous la garde de la loi, réservés pour cette loi qui devait être révélée. 24 Ainsi la loi a été notre pédagogue dans le Christ pour que nous fussions justifiés par la foi.

25 Mais la foi étant venue, nous ne sommes plus sous le pédagogue. 26 Car vous êtes tous enfants de Dieu par la foi qui est dans le Christ Jésus.

27 Car vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez été revêtus de Christ; 28 il n'y a plus ni Juif, ni Grec; plus d'esclave, ni de libre; plus d'homme, ni de femme. Car vous n'êtes tous qu'une seule chose dans le Christ Jésus. 29 Et si vous êtes tous un Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers selon la promesse.

IV. 4 Je dis de plus: Tant que l'héritier est enfant, il ne diffère point d'un serviteur, quoiqu'il soit maître de tout. 2 Mais il est sous des tuteurs et des curateurs jusqu'au temps marqué par son père. 3 Ainsi, nous aussi, quand nous étions enfants, nous étions asservis aux premiers éléments du monde.

4 Mais lorsque est venue la plénitude du temps, Dieu a envoyé son Fils, formé d'une femme, soumis à la loi, 5 pour racheter ceux qui étaient sous la loi, pour que nous recussions l'adoption des enfants. 6 Et parce que vous êtes enfants, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils criant: « Abba, Père! » 7 Ainsi nul n'est plus serviteur, mais fils. Que s'il est fils, il est aussi héritier par Dieu.

8 Autrefois, à la vérité, ignorant Dieu, vous étiez asservis à ceux qui par leur nature ne sont pas dieux.

9 Mais maintenant que vous connaissez Dieu, ou plutôt que vous êtes connus de Dieu, comment retournez-vous à ces faibles et pauvres éléments, auxquels vous voulez de nouveau vous asservir? 10 Vous observez certains

Lex nec- dogatus.
Rom. 3, 9, 20; 7, 1, 13, 25.
Gal. 3, 23.
La 36, 1, 40, 5.
Mat. 27, 51.
oc. 11, 1.
J. 13, 15.
Hebr. 7, 12.
Nunc filii dei per fidem.
1 Cor. 15, 11.
2 Cor. 4, 17.
Gal. 4, 5.
Rom. 8, 15.
Joa. 1, 12.
Eph. 2, 17.
Gal. 4, 5.
Marc. 16, 15.
Rom. 6, 2.
Joa. 1, 12.
Eph. 2, 17.
Rom. 13, 14.
Eph. 2, 17.
Rom. 8, 29.
Eph. 4, 24.
Rom. 8, 29.
16, 12, 2, 11.
Joa. 3, 16.
Eph. 4, 4.
Joa. 17, 21.
Rom. 8, 5.
Olim sub tutoribus.
Pa. 134, 4.
145, 2.
Hebr. 1, 2.
Act. 7, 9.
1 Cor. 13, 11.
Gal. 4, 7.
Phil. 2, 7.
Gal. 4, 4.
Joa. 8, 29.
Gal. 5, 24, 25.
Eph. 1, 26.
Nunc filii adoptivi.
Mat. 5, 17.
J. 1, 18.
Rom. 9, 27.
1 Jo. 3, 16, 17.
1 Jo. 19, 26.
1 Jo. 3, 17.
Phil. 2, 7.
Joa. 2, 11.
Gal. 3, 13.
Joa. 1, 14, 29.
Gal. 5, 24.
Act. 20, 41.
2 Jo. 5, 2.
Rom. 8, 14-16.
1 Jo. 3, 27, 28.
Joa. 17, 15.
16, 26, 32.
Vetera vitium.
Eph. 5, 8.
1 Cor. 12, 9.
Rom. 1, 25.
Joa. 31, 34.
Rom. 1, 18.
2 Pat. 2, 21.

23. Le mot tout est pour tous les hommes. L'Apôtre ne fait que répéter ici ce qu'il a dit précédemment, Romains, iii, 9, savoir que les Juifs et les Grecs (c'est-à-dire les gentils) étaient tous sous le péché (Glaire).
24. La loi a été notre pédagogue. Le judaïsme n'a été dans la pensée de Dieu qu'une introduction au christianisme, seule religion parfaite, immuable, universelle. 2 Pédagogus puerum non ducit ad seipsum, sed ad magistrum: cum autem puer bene institutus jam creverit, sub pedagogo non erit - Saint Augustin. Serm. clvii, 3.
27. Vous avez été revêtus du Christ. Voir la note sur Romains, vi, 4.
28. Grec, c'est-à-dire gentil en général.
29. La postérité d'Abraham. Voir plus haut la note sur y. 46.

IV. 2. Jusqu'au temps marqué par son père. Il est évident que Dieu, souverain Maître, était libre de maintenir son peuple sous la tutelle de la loi aussi longtemps qu'il lui plairait.
3. Aux premiers éléments du monde, donné au monde; c'est-à-dire aux cérémonies de la loi en usage parmi les Juifs charnels, et qui étaient des instructions grossières et figuratives que Dieu donnait au monde (Glaire).

4. La plénitude du temps; c'est-à-dire le temps de la majorité. — Dieu a envoyé son Fils. Ces paroles prouvent l'existence du Sauveur avant sa venue et l'identité de sa nature avec celle de Dieu, donc sa divinité. — Formé d'une femme et non pas né d'une femme, ce qui implique la virginité de Marie et la formation miraculeuse du Verbe incarné en son sein. — Soumis à la loi. Malgré son origine divine le Fils de Dieu s'est mis, par sa naissance, dans une condition qui l'assujettissait à la loi.
6. L'Esprit de son Fils. Voir la note sur Romains, viii, 16. — Abba. Voir la note sur Marc, xiv, 36.

8. Asservis. Voir la note sur Romains, vi, 16.

10. Vous observez certains jours. L'Apôtre parle ici, soit de l'observation des jours heureux ou

II. Pars dogmatica (II, 16-V, 12). — * Natura et scopus legis (III, 10-V, 12).

καὶ μήνας καὶ καιροὺς καὶ ἡμετέρας. ¹¹ φοβούμεθα ὑμᾶς, μήπως εἰπὴ κεκοινῶκα εἰς ὑμᾶς.

¹² Invidet vobis ego, uti vobis vobis vobis adulari, deum vobis. ¹³ Scitis autem quia per infirmitatem carnis evangelizavi vobis iam pridem: et tentationem vestram in carne mea ¹⁴ non sprevis. neque respuisti: sed sicut angelum Dei excepistis me, sicut Christum Jesum. ¹⁵ Ubi est ergo beatitudo vestra? Testimonium enim perhibeo vobis, quia, si fieri posset, oculos vestros eruissetis, et dedissetis mihi.

¹⁶ Ergo inimicus vobis factus sum, verum dicens vobis? ¹⁷ Emulatum vos non bene: sed excludere vos voluit, ut illos emulamin. ¹⁸ Bonum autem amulamin in bono semper: et non tantum cum praesens sum apud vos.

¹⁹ Filioli mei, quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis. ²⁰ Vollem autem esse apud vos modo, et mutare vocem meam: quoniam confunder in vobis.

²¹ Dicite mihi qui sub lege vultis esse, legem non legistis? ²² Scriptum est enim: Quoniam Abraham duos filios habuit: unum de ancilla, et unum de libera. ²³ Sed qui de ancilla, secundum carnem natus est: qui autem de libera, per repromissionem: ²⁴ quae sunt per allegoriam dicta.

Haec enim sunt duo testamenta. Unum quidem in monte Sina, in servitute generans: quae est Agar; ²⁵ Sina enim mons est in Arabia, qui conjunctus est ei quae nunc est Jerusalem, et servit cum filiis suis. ²⁶ Illa autem, quae sursum est Jerusalem, libera est: quae est mater nostra.

et annos. ¹¹ Timeo vos, non forte sine causa laboraverim in vobis.

¹² Estote sicut ego, quia et ego sicut vos: fratres obsecro vos: nihil me lassatis. ¹³ Scitis autem quia per infirmitatem carnis evangelizavi vobis iam pridem: et tentationem vestram in carne mea ¹⁴ non sprevis. neque respuisti: sed sicut angelum Dei excepistis me, sicut Christum Jesum. ¹⁵ Ubi est ergo beatitudo vestra? Testimonium enim perhibeo vobis, quia, si fieri posset, oculos vestros eruissetis, et dedissetis mihi.

¹⁶ Ergo inimicus vobis factus sum, verum dicens vobis? ¹⁷ Emulatum vos non bene: sed excludere vos voluit, ut illos emulamin. ¹⁸ Bonum autem amulamin in bono semper: et non tantum cum praesens sum apud vos.

¹⁹ Filioli mei, quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis. ²⁰ Vollem autem esse apud vos modo, et mutare vocem meam: quoniam confunder in vobis.

²¹ Dicite mihi qui sub lege vultis esse, legem non legistis? ²² Scriptum est enim: Quoniam Abraham duos filios habuit: unum de ancilla, et unum de libera. ²³ Sed qui de ancilla, secundum carnem natus est: qui autem de libera, per repromissionem: ²⁴ quae sunt per allegoriam dicta.

Haec enim sunt duo testamenta. Unum quidem in monte Sina, in servitute generans: quae est Agar; ²⁵ Sina enim mons est in Arabia, qui conjunctus est ei quae nunc est Jerusalem, et servit cum filiis suis. ²⁶ Illa autem, quae sursum est Jerusalem, libera est: quae est mater nostra.

II. Dogme (II, 16-V, 12). — Nature et destination de la loi (III, 10-V, 12).

jours, certains mois, certains temps, et certaines années. ¹¹ Je crains pour vous d'avoir en vain travaillé parmi vous.

¹² Soyez comme moi, parce que moi j'ai été comme vous, je vous en confie, mes frères: vous ne m'avez offensé en rien. ¹³ Au contraire, vous savez que je vous ai autrefois annoncé l'Évangile dans la faiblesse de la chair; or, cette épreuve à laquelle vous avez été mis à cause de ma chair, ¹⁴ vous ne l'avez ni méprisée ni repoussée, mais vous m'avez reçu comme un ange de Dieu, comme le Christ Jésus. ¹⁵ Oh donc est votre bonheur? Car je vous rends ce témoignage que, s'il eût été possible, vous vous seriez arraché les yeux et vous me les auriez donnés.

¹⁶ Je suis donc devenu votre ennemi en vous disant la vérité? ¹⁷ Ils vous montrent un attachement qui n'est pas bon, car ils veulent vous éloigner de nous, afin que vous vous attachiez à eux. ¹⁸ Au reste, attachez-vous au bien pour le bien, en tout temps, et non pas seulement lorsque je suis présent parmi vous.

¹⁹ Mes petits enfants, pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous, ²⁰ je voudrais être maintenant près de vous, et changer mon langage, car je suis embarrassé à votre égard.

²¹ Dites-moi, vous qui voulez être sous la loi, n'avez-vous pas lu la loi? ²² Car il est écrit: « Abraham eut deux fils, l'un de la servante, et l'autre de la femme libre ». ²³ Mais celui de la servante naquit selon la chair, et celui de la femme libre, en vertu de la promesse. ²⁴ Ce qui a été dit par allégorie.

Car ce sont les deux alliances: l'une sur le mont Sina, engendrant pour la servitude, est Agar; ²⁵ car Sina est une montagne d'Arabie, qui a du rapport avec la Jérusalem d'à présent; laquelle est esclave avec ses enfants; ²⁶ tandis que la Jérusalem d'en haut est libre; c'est elle qui est notre mère.

malheureux, soit des fêtes juives, à l'observance desquelles les docteurs juifs cherchaient à amener les Galates (ôlaire).

13. Dans la faiblesse de la chair: c'est-à-dire au milieu des tribulations que j'éprouvais.

15. Où donc est votre bonheur? votre protestation de bonheur et de joie d'alors: c'est-à-dire que sont venues vos protestations et vos témoignages d'affection pour moi?

18. Non pas seulement lorsque je suis présent parmi vous. Les Corinthiens reprochaient aussi à saint Paul de n'être pas le même absent que présent.

20. Changer mon langage. Saint Paul disait aussi aux Corinthiens (II Corinthiens, xiii, 10) qu'il préférerait avoir à féliciter qu'à reprendre.

22. Deux fils, Isaac et Isaac, le premier de la servante égyptienne, Agar, le second de la femme libre, Sara.

24. Ce qui a été dit par allégorie. Ce récit, outre sa signification littérale, a un sens typique et allégorique. Voir la note sur I Corinthiens, 5, 6. — Le mont Sina où la loi fut donnée au peuple d'Israël, dans la péninsule du Sinaï. — Agar. Voir la note sur Genèse, xxi, 14.

26. La Jérusalem d'en haut, le ciel; elle appartient au ciel par son origine, par ses aspirations et par son esprit.

13. DF* de.

14. LT: πειε. υμῶν (* sq. τὸν).

15. LTH: Ηἱ δὲ. SLTH* ἤ. LT* ἄ.

16. D (pr. m.) E (pr. m.) F† (p. ὄστε) ἔγωγ.

17. CD (pr. m.): ἄλλ. NABCD EFT: ἐκὶ. υμῶν.

18. LT* τῷ.

19. L: τέκνα. NBT: μέγιστοι.

20. F (sup. m.): ὡς τὸν νόμον ἀναγνώσκοντες.

DEF: (I. ἀκούετε) ἀναγνώσκοντες.

21. LT* ἤ.

24. G rell. * ai.

25. T: τὸ δε. L(Θ)* Ἀραβ. G rell.: δεῖ. γὰρ. [KLI]: (τῷ-Ἀραβ.). L: (δεῖ-αὐτῆς). Benth. (* rell.): τῆ δε Ἀραβ. συναρξῆ ἢ τῶν Ἰερ.

26. G rell. [KLI]* πάντων.

13. La fin du verset se trouve au verset suivant dans le grec. — Cette épreuve à laquelle vous avez été mis, Grec: « mon épreuve ».

21. N'avez-vous pas lu la loi? Grec: « n'entendez-vous point la loi? »

25. Car Sina est une montagne d'Arabie. Grec: « car Agar, c'est la montagne de Sina en Arabie ».

26. Notre mère, Grec: « la mère de nous tous ».

Kos tam sibi addictio

2 Tim. 4, 2. 2 Cor. 10, 30.

Luc. 22, 28. 2 Cor. 6, 7. 12, 9.

Act. 19, 23. Rom. 11, 2.

Luc. 10, 16. Gal. 3, 1.

1 Theo. 2, 11. Gal. 7, 7.

2 Cor. 13, 3. Mat. 10, 40.

Job. 4, 6.

adversarii avertentis.

Am. 5, 10.

Prov. 3, 31; 20, 17.

Mat. 21, 15.

1 Cor. 3, 11. 1 Cor. 14, 1.

4. Colos. 3, 22. Gal. 1, 6.

Protestatio amoris.

1 Cor. 3, 1.

Job. 29, 2.

Apost. 12, 2.

16. 12. 14.

1 Pet. 1, 19.

1 Thim. 6, 16.

3 Joh. 11. Eod. 27, 3.

Duo filii Abraham.

Job. 6, 25.

Prov. 4, 23. Act. 15, 16, 21.

Gen. 26, 15; 28, 2.

Mat. 5, 10.

Rom. 5, 29.

Gen. 17, 37. 19, 16-14.

Ex. 20, 1.

Rom. 2, 15. 1 Pet. 1, 10.

Duo testam. meum agnunt.

Jon. 3, 24.

1 Pet. 1, 2.

Philipp. 2, 20. Cant. 5, 6, 8. 1 Thim. 2, 17. 16. 20. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40.

Conclusio (VI, 11-18).

εχέω ἐγὼ γὰρ τὰ στίγματα τοῦ κυρίου
 Ἰησοῦ ἐν τῷ σώματι μου βαστάζω. ¹⁸ Ἡ
 χάρις τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ με-
 τὰ τοῦ πνεύματος ἡμῶν, ἀδελφοί. Ἀμήν.

Ἦχος: Γαλάτας ἐγγράφῳ ἀπὸ Ῥώμης.

17. LT⁶ κελεύ. 18. N* ἡμῶν. T* πρὸς ad f.
 — T subscr. πρὸς Ἐφεσίωνι.

ego enim stigmata Dōmini Jesu in corpore
 meo porto. ¹⁸ Grātia Dōmini nostri
 Jesu Christi, cum spiritu vestro, fratres.
 Amen.

18. Le grec porte en plus à la fin : « écrite de Rome
 aux Galates ».

Conclusio (VI, 11-18).

fasse de la peine; car je porte sur
 mon corps les stigmates du Seigneur ¹⁸ Jésus. ¹⁸ Que la grâce de Notre-Sei-
 gneur Jésus-Christ soit avec votre
 esprit, mes frères. Amen.

rectères pour les distinguer. — Les stigmates, les
 marques que porte saint Paul, serviteur de Jésus-
 Christ, ce sont les cicatrices des plaies, des bleus,
 surs, des souffrances qu'il a endurées pour son
 Maître. Voir II Corinthiens, xi, 23-27 (Glaire).
¹ Cor. 11, 24;
¹ Psa. 7, 21.
¹ Rom. 8, 13.

ΕΠΙΣΤΟΛΗ ΤΩΝ ΑΓΓΕΛΩΝ ΤΩΝ
 ΑΠΟΣΤΟΛΩΝ ΚΑΙ ΤΩΝ ΕΒΡΑΙΩΝ
 ΑΠΟ ΤΗΣ ΕΚΚΛΗΣΙΑΣ ΤΗΣ
 ΑΝΤΙΟΧΕΑΣ

AUX ÉPHÉSIENS

INTRODUCTION

BIBLIOTHEQUE DE LA FACULTE DE THEOLOGIE

ÉPÎTRE DE SAINT PAUL

AUX ÉPHÉSIENS

INTRODUCTION

Éphèse, métropole de l'Asie proconsulaire, était célèbre par son commerce, son opulence, et surtout son temple de Diane, l'une des sept merveilles du monde. Saint Paul, qui n'avait fait que la visiter à sa seconde mission, y séjourna près de trois ans à la dernière, de 55 au commencement de 58; et il eut la consolation d'y convertir un bon nombre de Juifs et de Gentils et d'y fonder solidement le christianisme. C'est ce qu'il nous apprend lui-même, dans le discours qu'il adresse au clergé de cette ville, accouru pour l'entendre à Milet, quelques jours avant son entrée à Jérusalem et son arrestation au Temple. Cette lettre ne fut écrite que quatre ans plus tard. L'Apôtre était à Rome prisonnier de Jésus-Christ, mais toujours appliqué aux soins de l'apostolat. Saint Éphras, évêque de Colosses, était venu apporter des nouvelles de son Église, de celle d'Éphèse et de toute sa province.

On commençait à voir se réaliser dans cette partie de l'Asie les prédictions que l'Apôtre avait faites, lors de son dernier passage à Milet. Là, comme en Galatie, de faux docteurs cherchaient à surprendre la confiance des fidèles et mettaient leur foi en péril; mais les questions qu'ils agitaient avaient un caractère particulier plus théorique que pratique. Quoique judaisants, ils ne réclamaient pas en faveur des pratiques mosaïques : ils tâchaient d'éblouir les fidèles par de hautes spéculations sur les attributs de Dieu et sur sa conduite à notre égard. Ils se demandaient quelles étaient la raison de ses œuvres et la suite de ses desseins relativement au salut des hommes. Les Gentils convertis avaient peine à comprendre comment la divine bonté avait abandonné si longtemps la presque totalité du genre humain aux erreurs du paganisme pour donner tous ses soins aux seuls enfants d'Israël; et les Juifs baptisés, tout chrétiens qu'ils étaient, ne pouvaient se faire à la pensée qu'ils étaient déçus de tous les privilèges dont leurs pères s'étaient glorifiés. Pour ceux-ci, la difficulté était dans la conduite actuelle de Dieu; pour ceux-là, elle était sur-

tout dans sa conduite passée; les uns et les autres avaient peine à les mettre d'accord et demandaient des éclaircissements.

Saint Paul entreprend de calmer cette inquiétude et de résoudre ces questions. Ce qu'il se propose dans sa lettre, ce n'est pas de montrer la nécessité et l'efficacité de la foi, comme dans l'Épître aux Romains, ni l'inutilité des observances légales, comme dans l'Épître aux Galates; c'est d'exposer aux fidèles d'Éphèse, ce qu'ils désirent connaître, le plan conçu par Dieu dans l'éternité et réalisé dans le temps, pour la rédemption du monde et pour la gloire des élus.

« Dieu, dit-il, n'a pas varié dans ses vues, il a eu de toute éternité le dessein qu'il accomplit aujourd'hui. Il s'est proposé de racheter tous les hommes par son Fils incarné, et de glorifier en sa personne, en les adoptant pour enfants, tous ceux que ce divin Fils attirerait à lui, qu'il animerait de son Esprit et dont il ferait ses membres. Il a résolu de réunir en une même Église tous ses enfants adoptifs, de quelque nationalité qu'ils fussent, les Gentils aussi bien que les Juifs, et de faire de tous les chrétiens un seul corps ou une même personne morale, dont Jésus-Christ serait le chef: mystère adorable que l'Esprit Saint a révélé à l'Apôtre, qu'il est chargé de faire connaître et qu'il travaille à réaliser ».

Voilà la vérité que saint Paul énonce d'abord, et dont il développe ensuite les conséquences. Rien de plus magnifique que le tableau qu'il trace de l'Église chrétienne. Il déroule avec une sorte d'enthousiasme le plan divin de la rédemption. Il le montre s'étendant à tous les âges en même temps qu'à tous les peuples. Il fait voir l'Homme-Dieu, bien au-dessus des Anges, comme le centre où tout aboutit, comme le lien qui unit toutes choses, l'homme à Dieu, la terre au ciel, les Juifs aux Gentils, de sorte que tout se consomme en sa personne pour la gloire de son Père et le salut du monde. Il insiste sur la divinité du Sauveur, sur la valeur et l'étendue de sa rédemption, sur l'unité de la sainte Église, sur son universalité surtout. Il demande à Dieu de faire comprendre à ses disciples l'éminence de leur vocation et la valeur infinie des grâces dont ils sont comblés. Cependant il n'entend pas faire ici un exposé du christianisme: il se borne à rendre hommage à sa sublimité, à en faire entrevoir les merveilles.

L'Épître a deux parties. Dans la première, l'Apôtre fait ressortir la grandeur de l'œuvre accomplie en Jésus-Christ, I-II, 10: tous les peuples et tous les individus appelés à l'adoption divine et l'Église destinée à les réunir tous en son sein, II, 11-III, 21. Dans la seconde, il trace aux chrétiens des règles de conduite, et donne des conseils généraux, IV-V, 21, et particuliers, V, 22-VI, pour les divers états de la vie chrétienne.

Le style peut sembler obscur et embarrassé en quelques endroits de la première partie: mais les idées sont profondes et les sentiments sublimes.

Bien qu'il y ait quelque différence entre cette Épître et les précédentes, au point de vue des idées aussi bien que du style, les esprits impartiaux et compétents ne laissent pas d'y reconnaître le cachet de l'Apôtre, — ses préoc-

cupations ordinaires touchant l'universalité de la rédemption et la catholicité de l'Église; — le sentiment qu'il a du Sauveur, de sa mission, de l'opération de sa grâce dans les âmes; — l'ardeur de son zèle pour la propagation de l'Évangile et pour la sanctification de ses disciples; — l'étendue et la sublimité de ses vues sur la vie chrétienne, sur la nécessité et la vertu de la grâce, sur le sacrement de mariage, sur l'Église. On sent partout, dit Erasme, l'esprit et le cœur de saint Paul. Le tableau qu'on remarque à la fin, du soldat chrétien et de son armure spirituelle, a dû lui être suggéré, dit Michaëlis, par la vue du prétorien sous la garde duquel il était placé.

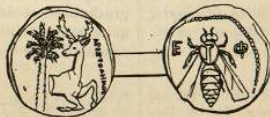
Ceux qui ont tenté d'ébranler, dans ces derniers temps, l'autorité de cette Épître, lui ont reproché surtout, après l'absence de tout détail personnel, ses coïncidences nombreuses avec l'Épître aux Colossiens, ses allusions au gnosticisme, au plérôme et aux éons, des expressions insolites, des pensées obscures et vagues, un style lâche, embarrassé, mystique, chargé de répétitions et de mots superflus. Nous ne dirons pas que toutes ces particularités sont imaginaires; mais nous croyons que, si on ne les exagère pas, on pourra les expliquer aisément, soit par la date de l'Épître, soit par la nature du sujet, soit par la rapidité de la composition.

1^o Cette Épître fut écrite durant la première captivité de l'Apôtre; peu de temps avant sa mise en liberté. Tychique qui se rendit à Colosses en même temps qu'Onésime l'emporta avec celle aux Colossiens. Il est naturel de penser qu'elles ont été écrites le même jour ou à peu d'intervalle l'une de l'autre, dans le même dessein, sous la même impression et avec les mêmes idées. Loin donc de rendre leur authenticité douteuse, la conformité qu'on remarque entre elles est de nature à la confirmer. Si, comme on l'avance, l'Épître aux Éphésiens paraphrase celle aux Colossiens, qu'on dise que celle-ci a été écrite la première. Mais il répugne absolument d'admettre qu'un faussaire, voulant attribuer à saint Paul une Épître de sa composition et la faire recevoir à Éphèse comme de l'Apôtre, l'ait ainsi semée de passages empruntés à une Épître bien connue que saint Paul avait écrite peu auparavant à une Église voisine. Un faussaire s'efforce d'imiter, mais il n'a garde de copier; il évite les coïncidences qui le feraient accuser de plagiat. Quel intérêt aurait-il d'ailleurs à supposer un écrit pour attribuer à un homme ce que cet homme a déjà dit, et dans les mêmes termes? La date de l'Épître explique donc ses rapports avec l'Épître aux Colossiens. — Elle explique également son caractère doctrinal, ses allusions au langage gnostique ou les emprunts que ces hérétiques ont faits à son vocabulaire. Retenu depuis deux ans à Rome, loin des Églises qu'il a évangélisées, l'Apôtre devait avoir un peu perdu de vue les combats qu'il avait eus d'abord à soutenir, les oppositions des faux frères, leur engouement pour la loi de Moïse, leurs rivalités, leurs artifices. Aussi n'en est-il pas question dans cette lettre. Ce qui le préoccupe, ce sont les périls dont l'hérésie menace l'Église; ce sont les doctrines erronées et perverses qui commencent actuellement à envahir l'Asie Mineure; ce sont les Antichrists qui se soulèvent de tous côtés et qui s'efforcent de détruire ce qu'il

a fait pour la gloire de l'Homme-Dieu. De là, l'ardeur qu'il éprouve et les efforts qu'il tente pour faire comprendre et apprécier de plus en plus le mystère du Christ. De là, cette révélation plus complète de ses grandeurs et de ses desseins. De là, cette insistance à proclamer que Jésus-Christ est le Créateur et le chef suprême des hiérarchies du ciel, aussi bien que des membres de l'Église; qu'il est l'unique médiateur de Dieu et des hommes; qu'en lui tout se rapproche, tout s'unit, tout se purifie, tout se perfectionne et s'achève; qu'il possède tous les trésors de la science et tous les dons du ciel, que toute doctrine différente de la sienne est frivole ou erronée, que pour empêcher ses disciples d'être emportés au souffle des doctrines humaines, il a confié à un corps enseignant le dépôt de la foi, avec la charge d'éclairer les fidèles et de communiquer à tous les grâces du salut. Quand une vérité est contredite, altérée, amoindrie, n'est-ce pas pour l'Apôtre le moment de la proclamer, de la défendre, d'en faire sentir l'importance, l'excellence, la certitude?

2^o Ce n'est pas dans la partie morale, c'est dans la partie dogmatique seulement qu'on peut trouver le langage de l'Apôtre moins net et moins précis que dans l'Épître aux Corinthiens. Mais est-il étonnant qu'en matière de dogme, sur les questions si élevées et si neuves que soulevaient les Gnostiques, saint Paul ait eu moins de facilité à rendre ses idées, qu'il n'ait pas échappé tout à fait à l'embarras et au vague des auteurs mystiques, qu'il ait senti, comme tant de Saints, la difficulté d'exprimer dans le langage des hommes les lumières dont l'Esprit de Dieu éclairait son âme? A la sublimité et à la nouveauté des idées, joignez la rapidité de la composition. L'Apôtre n'avait pas pour écrire ses Lettres le loisir qu'ont les académiciens pour composer leurs livres. En bien des cas, il était forcé de s'en tenir au premier jet, et de songer moins au mérite de sa composition qu'aux besoins de ceux qu'il voulait instruire. D'ailleurs, dans ces passages mêmes que les littérateurs ordinaires jugent obscurs, les hommes habitués à méditer l'Écriture et qui participent aux grâces comme aux vertus de l'Apôtre, ne trouvent-ils pas souvent des lumières aussi abondantes que sublimes? Et si négligé qu'on le trouve, qui oserait dire que l'auteur sacré n'est pas incomparablement plus net, plus précis, que les rêveurs gnostiques qu'il réfute?

Concluons que l'Épître aux Éphésiens n'a rien qui ne soit digne de saint Paul, conforme à son caractère, et qu'on ne voit pas de raison pour révoquer en doute le témoignage que l'Église rend de son origine apostolique. (L. Bacuez).



Manuel des Éphésiens.